

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 13 (1862)
Heft: 9

Artikel: Nouvelles de l'école forestière suisse à Zurich
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784321>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles de l'école forestière suisse à Zurich.

Le 16 août l'école forestière a achevé son 7^{me} cours. Pendant l'année écoulée elle a eu 19 élèves, dont 11 formaient la première volée et 8 la seconde. En outre 4 auditeurs ont suivi l'enseignement, mais trois seulement dans le but de se vouer à l'art forestier. Les élèves se répartissaient entre les cantons de la manière suivante: Argovie 5, Berne 4, dont 1 auditeur, Fribourg 3, Soleure 2, Zurich 2, dont 1 auditeur, Grisons 1, Thurgovie 1, Neuchâtel 1, Vaud 1. Etrangers (Hessois) 3. Quatre élèves du second cours se sont présentés aux examens en obtention de diplôme, mais deux seulement ont réussi: Joseph Meyer d'Olten et Emile Dössekell de Seen (Argovie). Trois autres élèves auraient désiré subir l'examen, mais ils ne purent en obtenir l'autorisation, parce qu'ils ne remplissaient pas la condition réglementaire d'un séjour de deux ans dans l'établissement. Neuf élèves du premier cours ont été promus au second.

Il a été apporté une modification dans le mode suivi pour la délivrance des diplômes; au lieu d'en accorder avec trois annotations différentes, on n'en délivre que d'une espèce sans gradation, et il est entendu que les élèves qui n'auraient obtenu auparavant que le diplôme du troisième degré n'en reçoivent point maintenant, et que la qualification d'examen distingué n'est plus accordée qu'à ceux qui se signalent d'une manière extraordinaire. Le conseil de l'école espère par cette augmentation de sévérité donner une plus grande valeur au diplôme, et cette espérance ne sera certainement pas déçue.

L'enseignement a encore reçu une nouvelle extension cette année, M. le professeur Kopp ayant traité avec plus de détails l'art des dessèchements et des irrigations, et M. le professeur Kenngott ayant exposé la minéralogie dans un cours destiné spécialement aux élèves forestiers, sous le nom de pétrographie. La marche de l'enseignement n'a souffert aucune interruption, et il n'y pas eu de changement dans le personnel enseignant.

Il a été consacré le plus de temps possible aux excursions et aux exercices pratiques. Les courses ordinaires ont fait connaître aux élèves les forêts des environs de Zurich, de Winterthour et

de Frauenfeld; puis dans la première semaine de juillet les élèves ont parcouru le canton de Glaris, la vallée du Rhin antérieur, la partie supérieure du Tessin, et le canton d'Uri. Dans cette excursion de neuf jours, nous fûmes l'objet des prévenances les plus aimables de la part des forestiers grisons. Le temps consacré aux exercices pratiques est un peu restreint; ils se sont étendus autant que possible à tous les travaux importants de l'art forestier ainsi qu'à l'arpentage, au tracé de routes, au drainage, etc. Les élèves de première année ont eu à livrer un plan géométral au lever duquel ils ont participé, et ceux de seconde année ont dû présenter au concours en obtention de diplôme un plan d'aménagement complet pour une forêt taxée en commun.

L'année prochaine verra se réaliser des améliorations importantes dans le plan d'études, et d'autres sont en projet. Il faut reconnaître que les autorités scolaires se montrent en général bien disposées pour adapter l'enseignement des sciences auxiliaires aux besoins spéciaux des élèves forestiers. Dans le programme pour 1862/63 on ajoute aux branches déjà enseignées un cours de mathématiques et un cours de chimie agricole; le premier sera donné par M. le professeur Stocker et le second par M. le Dr. Piccard. En outre il sera consacré une heure de plus à l'enseignement de la Botanique générale, et le cours sur les insectes des forêts sera transformé en un cours de zoologie forestière, aussi avec augmentation d'une leçon par semaine. Nous espérons pouvoir encore annoncer dans un an de nouvelles améliorations.

Par le moyen de répétitions, de conférences et de concours, on a continué à entretenir et à contrôler l'application des élèves.

La nouvelle année scolaire a dû commencer le 13 octobre. Les demandes d'admission avec indication du nom, du lieu d'origine et de la vocation future de l'aspirant, devaient être adressées jusqu'au 5 octobre à la direction de l'école polytechnique, et être accompagnées d'un acte constatant le consentement de ses parents ou de son tuteur, d'un acte de naissance, d'un certificat de mœurs et des certificats délivrés par les écoles qu'il a fréquentées. La finance d'écolage se monte à 50 fr. par année.